

RÈGLEMENT SPORTIF 2021

| SUP RIVER |

1 – GÉNÉRAL	2
2 – ÉPREUVES ET TRAINING	2
2.1 - Modalités des épreuves	2
2.1.1 - La Long Race :	2
2.1.2 - Le Slalom :	2
2.1.3 - Le Boater Cross :	2
2.2 - Programme	2
2.4 - Classement et podiums	3
3 - CONDITIONS, TARIFS ET MATÉRIELS REQUIS	3
3.1 - Condition d'accès à la compétition	3
3.2 - Frais d'inscriptions	4
3.3 - Retrait des dossards et Briefing Rider	4
3.4 - Matériel requis :	4
4 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS	5
5 - ANNULATION ET ENGAGEMENT	5
6 - RÉCLAMATIONS	5
7 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	5
8 - DROITS À L'IMAGE	6

1 – GÉNÉRAL

L'épreuve de "SUP River" fait partie du SUP River Tour et est affiliée à la FFS. **Elle est organisée dans le cadre de l'Outdoormix Spring Festival le samedi 04 septembre 2021.** Cet événement est coorganisé par l'association loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. Clovis BRICE, en qualité de coprésident et l'association Pau Pyrénées Stand Up Paddle représentée par son président Nicolas Fayol.

2 – ÉPREUVES ET TRAINING

2.1 - Modalités des épreuves

La compétition de "SUP River" est affiliée à la FFS. Elle rassemble trois épreuves : une "Long Race", un "Slalom" et un "Boater cross".

2.1.1 - La Long Race :

L'épreuve se déroulera le samedi 04 septembre 2021 matinée . Le départ se fera à partir du pont de fer (aussi appelé pont-neuf) sur la Durance et se terminera après le franchissement de la vague de la Clapière à Embrun. Sous la forme d'un contre la montre, les pagayeurs s'affronteront sur un parcours de 2,5 km. Un départ toutes les minutes est prévu.

2.1.2 - Le Slalom :

L'épreuve se déroulera le samedi 04 septembre 2021 APM . Le départ se fera au niveau de la vague de la Clapière. Sous la forme d'un contre la montre, les pagayeurs s'affronteront sur 2 manches d'un parcours de 300 m avec 4 à 6 bouées. Départ toutes les minutes. La meilleure des 2 manches sera comptabilisée.

2.1.3 - Le Boater Cross :

L'épreuve se déroulera le samedi 04 septembre 2021 APM. Le départ se fera au niveau de la vague de la Clapière. Parcours de 200 à 400 mètres avec des passages obligés autour de bouées. Poules de 4 ou 6, les 2 ou 3 premiers passent aux tours suivants.

2.2 - Programme

SAMEDI 04 SEPTEMBRE	Meeting Rider (♂ & ♀) : 9 h 00 – 10 h 00 Long Race (♂ & ♀) : 10 h 30 - 12 h 00 Slalom (♂ & ♀) : 14 h 00 – 15 h 00 Boater Cross (♂ & ♀) : 16 h 00 - 17 h 00 Podium (♂ & ♀) : 18 h00 - 19 h 00
----------------------------	---

2.3 - Parcours et chronométrage

Les départs des épreuves "Slalom" et "Boater Cross" se feront sur le spot de la vague de la Clapière. Le départ de la Long Race se fera au niveau du pont de fer en amont sur la Durance.

Le Commissaire de Course est officiellement en charge du contrôle des aspects sportifs de la compétition. Seul le Commissaire est spécifiquement responsable du chronométrage, des temps morts pour les problèmes mécaniques et de l'application des sanctions. La confirmation de la présence des coureurs et la remise des prix se font également sous sa responsabilité. Il fera également office de délégué technique si personne n'a été désigné à cet effet.

Les parcours de chaque épreuve seront balisés par des bouées, les points dangereux seront signalés par des signaleurs kayakistes agréés. Toutes les coupes et non-respects du parcours seront sanctionnés par des pénalités sur le chrono du participant pouvant aller jusqu'à disqualification.

Des commissaires de piste seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement. Leurs rapports donneront au jury le pouvoir de décision quant à la mise hors course du concurrent ou de la pénalité.

2.4 - Classement et podiums

À l'issue des trois épreuves, un podium "Overall" sera réalisé en additionnant les résultats des trois épreuves. En cas d'égalité, le résultat de la Long Race primera pour départager les ex æquo. **L'annonce des différents classements qui seront établis en fonction des genres et âges des compétiteurs et les chronomètres individuels seront affichés en face de l'accueil du village événement.**

Des récompenses seront attribuées aux trois premiers sportifs par catégorie, d'après le classement général des épreuves :

- Prize Money de 400 € et de nombreux lots.

L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

La présence des concurrents récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

3 - CONDITIONS, TARIFS ET MATÉRIELS REQUIS

3.1 - Condition d'accès à la compétition

L'épreuve de "Stand Up Paddle" est ouverte à tous les compétiteurs disposant d'une licence FFS en règle ou d'un certificat médical pour la pratique du SUP **en compétition** datant de moins d'un an. Toute inscription à l'épreuve de "Stand Up Paddle" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

Nous rappelons que :

- Chaque utilisateur est responsable de soi et doit connaître son propre niveau.
- **Les mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal pour accéder à la compétition de SUP River.**
- L'organisation ne saurait être tenue pour responsable des conséquences dommageables pouvant survenir du fait d'une mauvaise utilisation du matériel mis à disposition.

3.2 - Frais d'inscriptions

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur le site Internet www.outdoormixfestival.com ou à l'accueil de l'événement), avoir fourni les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Ces frais d'inscriptions comprennent pour :

- Le "Pass Full" à 70 € : 1 "Pass compétiteur" pour accéder à la compétition + 1 "Pass" gratuit pour les deux soirées du festival + l'accès au camping officiel du festival pour 3 nuitées + 2 tickets repas pour le vendredi et samedi soir + le T-shirt de l'édition.
- La "Pass Rider" à 40 € : 1 "Pass compétiteur" pour accéder à la compétition

3.3 - Retrait des dossards et Briefing Rider

Un briefing rider sera donné par les organisateurs, les commissaires de courses et les juges aux sportifs afin de transmettre les règlements et les consignes de course, ou de transmettre toute autre information. Ce briefing aura lieu une heure avant le début de la compétition le samedi 4 septembre à 9 h 30

Ce briefing est **obligatoire**, les dossards seront remis au concurrent à ce moment. Attention, un participant qui n'aura pas récupéré son dossard, ne pourra participer aux épreuves.

Lors de chaque passage, **le port d'un dossard du festival numéroté est obligatoire. La numérotation et le logo du festival doivent être visibles.**

3.4 - Matériel requis :

- **Équipement du pagayeur** : Gilet, casque, chaussures fermées et leach sur ceinture largable obligatoire. La température étant assez fraîche, nous vous conseillons d'être équipé d'une combinaison néoprène épaisse ou d'une dry suit.
- **Les planches** : Pour toutes les épreuves, les cotes sont de 11 pieds et moins, sur des planches gonflables (planches rigides interdites).

4 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance individuelle accident est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers. Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). **L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.** En cas d'abandon du participant pendant la course, aucun remboursement ne sera effectué.

5 - ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. **En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'une des trois épreuves de la compétition de SUP River et ne pourra procéder à aucun remboursement.** Toute inscription à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'annulation d'une manche, d'une épreuve ou d'une partie d'une épreuve est à la responsabilité du directeur de course. Si l'arrêt de la compétition se produit au milieu de la qualification, cela entraîne son décalage à un moment ultérieur si possible ou son annulation.

En cas d'annulation, l'ensemble des riders sont alors qualifiés pour les phases suivantes. Si les phases de finales sont annulées, le classement sera celui des phases qualificatives.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Spring Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. **Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site.** En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

6 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou **le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du sportif dans un délai de 60 min après son arrivée.** Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

7 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, **il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site**. Des poubelles seront mises à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

8 - DROITS À L'IMAGE

Par sa participation au "SUP River" organisé lors de la neuvième édition de l'Outdoormix Festival, chaque participant autorise expressément les organisateurs à **utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation**.